

DEPARTEMENT DU JURA



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2016

Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016, conformément à l'article L2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Table des matières

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
I/ Caractérisation technique du service	4
1.1/ Organisation administrative du service.....	4
1.2/ Estimation de la population	5
1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif.....	6
1.4/ Mode de gestion du service.....	6
1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.6/ Activité du service	7
1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	9
1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10
II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	11
2.1/ Composition de la commission assainissement	11
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2016.....	11
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur	11
2.4/ Montants des différentes redevances	11
III/ Indicateurs de performance.....	12
3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	12
IV/ Financement des investissements	12
4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé	12
4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours	12
4.3/ Etat de la dette.....	12
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	13

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Bon à savoir:

Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

I/ Caractérisation technique du service

1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 39 communes depuis le 01/05/2016. La commune de FLORENTIA ayant fusionné avec les communes de VAL D'EPY et NANTEY pour former la commune nouvelle de VAL D'EPY. Cette commune dépend de la communauté de communes de pays de Saint-Amour.

ANDELOT-MORVAL,	CHATONNAY,	GENOD,	MONTREVEL,
ARINTHOD,	CHEMILLA,	GIGNY-SUR-SURAN,	SAINT-HYMETIERE,
AROMAS,	CHISSERIA,	LAINS,	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN,
LA BALME D'EPY,	COISIA,	LAVANS-SUR-VALOUSE,	SAVIGNA,
LA BOISSIERE,	CONDES,	LEGNA,	THOIRETTE,
BOURCIA,	CORNOD,	LOUVENNE,	VALFIN-SUR-VALOUSE,
BROISSIA,	DESSIA,	MARIGNA-SUR-VALOUSE,	VESCLES,
CERNON,	DRAMELAY,	MONNETAY,	VILLENEUVE-LES-CHARNOD,
CEZIA,	FETIGNY,	MONTAGNA-LE-TEMPLIER,	VILLECHANTRIA,
CHARNOD,		MONTFLEUR,	VOSBLES.



Les 39 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif sont présentes dans les villages en collectif.

1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population 2014 d'après INSEE :

COMMUNE	Population municipale	Population légale	COMMUNE	Population municipale	Population légale
ANDELOT-MORVAL	92	94	LA BOISSIERE	67	67
ARINTHOD	1 128	1 154	LAINS	82	83
AROMAS	561	579	LAVANS-SUR-VALOUSE	143	150
BOURCIA	115	116	LEGNA	200	210
BROISSIA	61	61	LOUVENNE	136	137
CERNON	253	262	MARIGNA-SUR-VALOUSE	117	122
CEZIA	68	70	MONNETAY	16	17
CHARNOD	41	42	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	105	106
CHATONNAY	65	67	MONTFLEUR	183	190
CHEMILLA	112	116	MONTREVEL	100	101
CHISSERIA	77	83	SAINT-HYMETIERE	107	107
COISIA	189	193	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	451	461
CONDES	114	121	SAVIGNA	132	135
CORNOD	227	235	THOIRETTE	684	706
DESSIA	60	65	VALFIN-SUR-VALOUSE	86	92
DRAMELAY	31	34	VESCLES	204	207
FETIGNY	85	88	VILLECHANTRIA	119	126
GENOD	69	71	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	74	74
GIGNY-SUR-SURAN	287	290	VOSBLES	106	109
LA BALME D'EPY	72	72	Total	6 819	7013

1.2.2/ Desservie par le SPANC (Indicateur descriptif D301.0)

Sans objet, zone d'assainissement non collectif non validé.

1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif connues par commune (données arrêtées le 31/12/2016).

COMMUNE	Nombre d'assainissement	COMMUNE	Nombre d'assainissement
ANDELOT-MORVAL	23	LA BOISSIERE	44
ARINTHOD	64	LAINS	71
AROMAS	29	LAVANS-SUR-VALOUSE	79
BOURCIA	75	LEGNA	90
BROISSIA	40	LOUVENNE	39
CERNON	36	MARIGNA-SUR-VALOUSE	73
CEZIA	38	MONNETAY	25
CHARNOD	12	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	80
CHATONNAY	33	MONTFLEUR	137
CHEMILLA	20	MONTREVEL	77
CHISSERIA	50	SAINT-HYMETIERE	14
COISIA	6	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	0
CONDES	8	SAVIGNA	73
CORNOD	48	THOIRETTE	110
DESSIA	6	VALFIN-SUR-VALOUSE	28
DRAMELAY	27	VESCLES	126
FETIGNY	14	VILLECHANTRIA	86
FLORENTIA	0	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	33
GENOD	6	VOSBLES	4
GIGNY-SUR-SURAN	40	Total	1 795
LA BALME D'EPY	31		

1.4/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

1.5/ Prestations assurées dans le cadre du serviceLe service assure :

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (visite de conception et d'implantation, et visite de bonne exécution)

Le diagnostic puis visite périodique de bon fonctionnement et entretien des installations existantes.

La visite de diagnostic en cas de vente

A la demande du propriétaire :

L'entretien des installations (la vidange des ouvrages par le biais d'une entreprise agréée),

Les travaux de réhabilitation des installations (éventuellement pour les communes classées prioritaires, comme VILLENEUVE LES CHARNOD).

L'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.6/ Activité du service

1.6.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2013	2014	2015	2016
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	21	15	15	45
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	27	17	18	16
	Diagnostic ou visite périodique de bon fonctionnement	285	269	253	385
Entretien des installations (nombres de vidanges)		63	62	68	82
Animation de réhabilitation (dépôt de demande de subventions / maison)				11	45

1.6.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Visites de diagnostic de l'existant et périodiques de bon fonctionnement

(comprenant les visites en cas de vente immobilière)

Commune	2014	2015	2016	Commune	2014	2015	2016
ANDELOT-MORVAL			1	GIGNY SUR SURAN	2		1
ARINTHOD	1	1	1	LAINS	3		3
AROMAS	3		29	LAVANS SUR VALOUSE	60	5	2
BALME D'EPY (LA)	28	1		LEGNA	1	2	81
BOISSIERE (LA)	1	41	1	LOUVENNE	1		
BOURCIA				MARIGNA SUR VALOUSE	56	3	3
BROISSIA	36		3	MONNETAY	21	2	
CERNON		15	4	MONTAGNA LE TEMPLIER	2	71	4
CEZIA	31	1	1	MONTFLEUR	5	2	5
CHARNOD	1	8	2	MONTREVEL	1	2	
CHATONNAY		23	9	SAINT HYMETIERE	1	8	2
CHEMILLA	1	12	8	SAVIGNA	1		1
CHISSERIA			1	THOIRETTE	10		9
CONDES	1	7		VALFIN SUR VALOUSE		17	8
CORNOD	1	1	1	VESCLES		1	117
DESSIA				VILLECHANTRIA		2	77
DRAMELAY	1			VILLENEUVE LES CHARNOD		28	2
FETIGNY	1			VOSBLES			3
FLORENTIA				Total	269	253	385
GENOD			6				

Visite de conception et d'implantation

Commune	De 2009 à 2015	Année 2016
ARINTHOD	7	1
AROMAS	4	1
BALME D'EPY (LA)	7	
BOISSIERE (LA)	4	5
BOURCIA	7	
BROISSIA	3	3
CERNON	6	8
CEZIA	8	1
CHARNOD	1	
CHATONNAY	2	
CHEMILLA	12	
CHISSERIA	6	1
CORNOD	4	
DESSIA	1	1
FETIGNY	2	
FLORENTIA	1	
GIGNY SUR SURAN	4	
LAINS	2	1
LAVANS SUR VALOUSE	6	2
LEGNA	8	5
LOUVENNE	8	
MARIGNA SUR VALOUSE	7	3
MONTAGNA LE TEMPLIER	2	1
MONNETAY	3	
MONTFLEUR	1	2
MONTREVEL	3	
SAINT HYMETIERE	6	1
SAVIGNA	9	
THOIRETTE	9	3
VESCLES	7	2
VALFIN SUR VALOUSE		2
VILLECHANTRIA	4	2
VILLENEUVE LES CHARNOD	6	
Total	160	45

Commune	De 2009 à 2015	Année 2016
ARINTHOD	8	1
AROMAS	7	
BALME D'EPY (LA)	6	1
BOISSIERE (LA)	5	
BOURCIA	6	
BROISSIA	3	1
CERNON	3	1
CEZIA	7	
CHATONNAY	2	
CHARNOD	2	
CHEMILLA	8	
CHISSERIA	5	
CORNOD	2	
DESSIA	1	
FLORENTIA	1	
FETIGNY	2	
GIGNY SUR SURAN	3	
LAINS	1	
LAVANS SUR VALOUSE	5	1
LEGNA	5	2
LOUVENNE	4	1
MARIGNA SUR VALOUSE	9	
MONNETAY	3	
MONTAGNA LE TEMPLIER	3	1
MONTREVEL	2	1
SAINT HYMETIERE	6	2
SAVIGNA	9	
THOIRETTE	7	3
VESCLES	4	
VILLENEUVE LES CHARNOD	5	1
VOSBLES	1	
Total	133	16

Animation de réhabilitation

	Date d'envoi du dossier à l'Agence de l'Eau	Nombre installations	Nombre de logements
Dossier 1	05/2015	2	3
Dossier 2	12/2015	7	8
Dossier 3	04/2016	11	13
Dossier 4	07/2016	11	14
Dossier 5	12/2016	18	18
TOTAL		49	56

Pour certaine réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif, l'installation est commune à plusieurs logements et ou maisons, soit un nombre de logements concernés quelques fois supérieur au nombre d'installations.

1.6.3/ Communications diverses

	2016
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

(Indicateur descriptif D302.0)

Cet indice correspondant à la somme des points indiqués dans le tableau A et B – le cas échéant.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Points références	Points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	30	30
Total	100	80

Tableau B : Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur P301.3)

Les installations à risques sont celles présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution pour l'environnement selon l'arrêté du 02 décembre 2013 article 3.

Communes	Installations					
	A/ Inexistantes ou considérées comme	A / Non conformes avec risques	B/ Non conformes sans risques	C/ Conformes	D/Nombre contrôlés ¹	Rapport en % de (B+C)/D
AROMAS	7	10	4	7	28	37.93 %
BALME D'EPY (LA)	3	1	16	11	31	87.10 %
BOISSIERE (LA)	5	18	6	15	44	47.73 %
BOURCIA	10	4	37	24	75	81.33 %
BROISSIA	6	14	11	9	40	50.00 %
CERNON	18	6	6	5	35	31.43 %
CEZIA	6	3	18	11	38	76.31 %
CHARNOD	0	1	6	4	11	90.90 %
CHATONNAY	4	19	2	7	32	28.12 %
CHEMILLA	0	0	1	18	19	100 %
CONDES	3	0	1	4	8	62.50 %
FETIGNY	3	0	6	5	14	73.33 %
GENOD	3	1	2	0	6	40 %
LAVANS/VALOUSE	13	10	37	8	68	66.17 %
LEGNA	11	56	3	15	85	16.67 %
LOUVENNE	8	2	20	9	39	74.35 %
MARIGNA / VALOUSE	8	20	29	16	73	61.64 %
MONNETAY	2	3	13	7	25	80.00 %
MONTAGNA-LE-TEMPLIER	25	37	11	7	80	22.50 %
SAINT-HYMETIERE	1	1	2	8	12	83.33 %
THOIRETTE	16	4	45	37	102	81.55 %
VALFIN / VALOUSE	3	16	5	1	25	24 %
VESCLES	20	74	11	11	116	18.96 %
VILLECHANTRIA	24	41	8	8	81	19.75 %
VILLENEUVE LES CHARNOD	0	0	2	31	33	100 %
VOSBLES	1	1	0	2	4	50.00 %
TOTAL	200	342	302	280	1124	51.69 %

¹Dans le cas de refus de visite diagnostic, ne pouvant pas connaître la conformité des installations d'assainissement non collectif, celle-ci n'est pas prise en compte dans le nombre d'installations contrôlées.

II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

La commission assainissement est composée de Patrick ANDREY, Cécile BESNIER, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Wilfried HUREL, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2016

Date et ordre du jour en ANC des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
05/02/2016	Etudes et travaux en cours Zonages assainissement
	Bilan financier gestion 2015 Projets 2016
07/03/2016	Etudes et travaux en cours Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement collectif. Modifications des règlements d'assainissement non collectif et collectif. Zonages de BOURCIA, BROISSIA, et VALFIN.
02/05/2016	Etudes et travaux en cours Maitrises d'œuvre CEFFIA, MONTFLEUR, CORNOD. Zonages
13/06/2016	Etudes et travaux en cours Zonages
29/09/2016	Etudes et travaux en cours Zonages

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les modalités de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif, couvrant les prestations de conseils, conception, implantation et contrôle de bon fonctionnement ont été modifiées par délibération en 2010.

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12 novembre 2009	Tarif diagnostic de l'existant
21 avril 2011	Majoration de la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.
3 décembre 2012	Assainissement non collectif – tarif de redevance assainissement non collectif à compter du 01/01/2013
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau

2.4/ Montants des différentes redevances

Redevance		2014	2015	2016	2017
Permis de construire ou demande d'assainissement :	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée	32 €/an			
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée				
Contrôle de diagnostic ou de bon fonctionnement et d'entretien					

Depuis janvier 2013 cette redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les communes suivantes :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
Contrats d'affermage (sociétés fermières)	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, La Balme d'Epy, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Florentia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
Syndicats	Syndicat du Valouson		Syndicat de Laval d'Anfia
	La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna		Légna et hameau de Viremont
Gestion directe	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les communes suivantes :

Syndicats	Syndicat à la carte
	Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse
Gestion directe	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur de performance P301.3)

Sans objet, indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0) inférieur à 100.

IV/ Financement des investissements

4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

	2012	2013	2014	2015	2016
Travaux d'investissement	Néant				

4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

	2012	2013	2014	2015	2016
Travaux d'investissement	0.00€				

Les travaux et la gestion comptable liés à la réhabilitation de Villeneuve les Charnod étaient soldés au 01/01/2012. Aucune autre opération n'est engagée.

4.3/ Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0.00					
Remboursements au cours de l'exercice	0.00					
Dont intérêts	0.00					
Dont capital	0.00					

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Les documents destinés aux usagers seront mis à jour.

SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES REHABILITATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Des dossiers de demandes de subventions seront montés auprès de l'Agence de l'Eau pour les propriétaires volontaires d'installations éligibles.

3 dossiers ont été déposés auprès de l'agence de l'Eau en 2016.